

Infos juin 2014

Ces infos gratuites concernent prioritairement les matières d'assurances et d'accidents. Elles peuvent également concerner d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante jpn.avocat@skynet.be

1. Quoi de neuf depuis le 1er janvier ?

- TVA sur les honoraires d'avocats.
- Nouvelle organisation judiciaire.
- Loi du 4 avril 2014 sur les assurances, dont de nombreuses dispositions entreront en vigueur le 1er novembre 2014.
- Directives Mifid pour le secteur des assurances .
- Loi du 9 mars 2014 sanctionnant plus sévèrement les infractions de circulation routière (notamment aggravation des sanctions pour les récidivistes de la route, limitation d'alcool punissable à 0,2 gr par litre de sang pour les chauffeurs professionnels).

2. Google car : une voiture sans chauffeur chez nous dès 2020 ?

Il existe déjà des voitures qui se garent toutes seules. De là à imaginer des voitures sans chauffeur, il n'y a qu'un pas qui est déjà franchi puisque Google a construit des prototypes testés en ce moment. Guidée par un radar et des systèmes de caméra, la Google car emmène deux personnes à 40km/h, sans chauffeur. Les constructeurs traditionnels privilégient les voitures dirigées par les nouvelles technologies mais qui gardent un chauffeur pour reprendre le contrôle en cas d'urgence (volant et pédales sont donc maintenus).

Vu cette révolution technologique, la législation devra évoluer car, en cas d'accident, on va passer de la responsabilité d'une personne à celle du constructeur ou à la cohabitation des deux systèmes si le chauffeur est maintenu pour reprendre le contrôle en cas d'urgence. Aux Etats-unis, quatre états ont déjà modifié leur législation et les Pays-Bas envisagent un débat au Parlement en 2015.

Chez nous, on attend d'abord de voir si ces systèmes sont fiables à 100% avant d'envisager un débat au Parlement et une modification du Code de la route. L'agence Belga annonçait hier que 10.000 automobilistes ont été condamnés l'an dernier pour conduite sans permis de conduire. Cette infraction est, évidemment, menacée de disparition si la Google car s'imposait dans notre quotidien à partir de 2020.

Prochaines infos en septembre. D'ici là, bonnes vacances à vous